

# ASSOCIATION DES GRANDES ORGUES DE CHARTRES

*Association régie par la loi du 1.07.1901 et reconnue d'Utilité Publique par décret du 13.10.1977*

CONCOURS INTERNATIONAL  
D'ORGUE  
DE CHARTRES

FESTIVAL INTERNATIONAL  
D'ORGUE  
DE CHARTRES

## ASSOCIATION DES GRANDES ORGUES DE CHARTRES

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE**  
**du mercredi 2 juillet 2014 à 15h00**  
**au 16 Cloître Notre-Dame**  
**28000 CHARTRES**

### **Procès Verbal - Compte-rendu**

L'assemblée générale a été convoquée conformément aux dispositions statutaires et son ordre du jour a été réglé par le conseil d'administration.

Bien que les statuts ne prévoient pas de quorum il est à noter que plus de 70% des membres sont présents ou représentés. L'assemblée générale peut valablement délibérer.

#### **Ordre du jour**

- Rapport moral et financier, et approbation des comptes de l'exercice 2013
- Programme d'activités 2014
- Approbation du budget prévisionnel 2014
- Concours international d'orgue 2014
- Questions diverses

#### **Rapport moral de l'exercice 2013**

L'année 2013 a été une année sans concours, celui-ci ayant lieu tous les deux ans.

Toujours dans son souci de limiter les dépenses de fonctionnement de l'association, l'équipe de permanents est donc dans cette configuration réduite au minimum : un secrétaire-logisticien pour environ 50h/mois, ainsi qu'une comptable à temps partiel également. À ces permanents, s'ajoutent également de nombreux bénévoles dont nous remercions l'active et indispensable participation.

L'activité 2013 s'est donc déployée autour de concerts gratuits chaque semaine en été :

- le **Festival international**, qui a comporté 9 concerts du 7 juillet au 1er septembre. En collaboration avec les partenaires liés au Concours et les organisateurs d'autres concours, il permet notamment une invitation réciproque des jeunes lauréats, ainsi que des membres du jury.

- les **Soirées Estivales**, qui ont totalisé 8 concerts du 27 juin au 22 août, avec une fréquentation toujours en hausse par rapport à l'an passé.

S'y sont ajoutées diverses interventions, plus particulièrement tournées vers le public chartrain :

- pédagogiques, qui ne se sont pas seulement limitées à l'instrument de la cathédrale (dont le "**Jour de l'Orgue**", manifestation d'ampleur nationale, suivie chaque année par plus 600 villes de France, et relayée par la presse nationale) mais également aux orgues

**SECRETARIAT : 22, CLOÎTRE NOTRE-DAME – 28000 CHARTRES**

*Siège social : Office de Tourisme - Place de la Cathédrale - 28000 Chartres*

Tél (33) (0)2 37 36 67 48

e.mail [orgues.chartres@yahoo.fr](mailto:orgues.chartres@yahoo.fr)

site : <http://orgues.chartres.free.fr/>

# ASSOCIATION DES GRANDES ORGUES DE CHARTRES

*Association régie par la loi du 1.07.1901 et reconnue d'Utilité Publique par décret du 13.10.1977*

CONCOURS INTERNATIONAL  
D'ORGUE  
DE CHARTRES

FESTIVAL INTERNATIONAL  
D'ORGUE  
DE CHARTRES

de Saint Pierre et Saint Aignan.

- un concert dans le cadre des **manifestations commémoratives autour de Franz Stock**, parmi un panel d'activités sur plusieurs jours.

- un **concert de Noël**, donné par Thomas OSPITAL (prix du Public, concours 2012) ; nous tenons à remercier le rectorat de la Cathédrale pour sa proposition de nous insérer dans ses activités autour des festivités de Noël.

- un **concert de soutien** (Humanis, groupe de mutuelles européen) : concert privé à Notre-Dame de Paris, afin de susciter un mécénat pour le concours. Ce groupe devrait ainsi apporter entre 12 et 15.000 € pour le concours.

Le **Concours** : il a lieu tous les 2 ans, mais son organisation débute dès l'année précédente, notamment pour le choix du programme, l'invitation du jury, l'organisation de sa logistique.

Une difficulté s'est ajoutée cette année avec l'annonce tardive du lancement des travaux à la cathédrale de Chartres, annonce confirmée en début d'année 2014. Le grand orgue ne sera plus disponible à partir de juin 2014 jusqu'en 2016 : il a donc fallu trouver des alternatives, qui ont généré ce retard et ont nécessité le repli des finales du concours à Notre-Dame de Paris.

L'année 2013 a vu un fort développement de l'activité à la cathédrale ; ce phénomène a nécessairement un impact sur les activités du week-end, et du dimanche après-midi.

Les concerts de l'association ont attiré un peu plus de 15.000 auditeurs, le public étant diversifié et international.

2013 a été une année de questionnement par rapport aux futurs travaux de la cathédrale.

**Le rapport d'activité 2013 est adopté à l'unanimité.**

## **Rapport financier de l'association - et approbation des comptes de l'exercice 2013**

Nous remercions le Diocèse et le Rectorat, qui hébergent gratuitement l'association.

Les charges s'élevèrent à 69.482,35 euros. Le montant est moins élevé que l'année précédente, 2013 étant une année sans les dépenses principales du concours international d'orgue.

La répartition est d'environ un tiers pour les déplacements et les cachets des artistes, un tiers pour les salaires des permanents à temps partiel, et un tiers pour les frais de fonctionnement.

Les recettes propres sont en légère augmentation avec la comptabilisation en produit perçu d'avance d'une recette de 12.000 euros au titre du mécénat pour le concours 2014.

Des fonds dédiés de l'exercice 2013 pour les charges du concours international d'orgue 2014 ont été inscrits pour le montant de 10.670 euros.

**SECRETARIAT : 22, CLOÎTRE NOTRE-DAME – 28000 CHARTRES**  
*Siège social : Office de Tourisme - Place de la Cathédrale - 28000 Chartres*  
Tél (33) (0)2 37 36 67 48  
e.mail [orgues.chartres@yahoo.fr](mailto:orgues.chartres@yahoo.fr)  
site : <http://orgues.chartres.free.fr/>

# ASSOCIATION DES GRANDES ORGUES DE CHARTRES

*Association régie par la loi du 1.07.1901 et reconnue d'Utilité Publique par décret du 13.10.1977*

CONCOURS INTERNATIONAL  
D'ORGUE  
DE CHARTRES

FESTIVAL INTERNATIONAL  
D'ORGUE  
DE CHARTRES

Le résultat courant est équilibré. Le résultat net comptable présente un solde excédentaire de 15.936,14 euros, qui sera inscrit au passif du bilan en fonds associatif, en raison de la reprise de ressources en compte d'attente sur les exercices antérieurs. Ce transfert est destiné à renforcer les fonds propres de l'association, mesure nécessaire afin de pouvoir constituer une garantie minimum de fonctionnement au regard de nos obligations de gestion.

Mr PÉDROT, expert comptable, certifie l'arrêt des comptes en l'état. Le Conseil d'Administration les a approuvés lors de sa séance du 26 mai 2014.

**Le compte de résultat et le rapport des comptes 2013  
sont adoptés à l'unanimité.**

## **Situation sociale de l'association**

L'association a à nouveau réussi à tenir ses dépenses de personnel (il n'y a pas de salarié à temps plein).

Mme JULIEN, comptable, 16h/mois, vient de prendre sa retraite (avril 2014), et désormais est remplacée par une intervenante déléguée par notre cabinet comptable : cette externalisation permettra un gain d'environ 20 %.

Mr BOUIS, secrétaire et logisticien de l'association, 50h/mois.

Il convient également de mentionner l'importance de l'activité des bénévoles, pour leur indispensable contribution à l'accueil du public et des artistes, nous permettant là aussi ces coûts de fonctionnement réduits.

## **Programme d'activités 2014**

L'association, malgré le lancement des travaux de restauration de la nef de la cathédrale, a souhaité maintenir l'ensemble de ses activités, en les adaptant aux nouvelles contraintes.

### **- Le Festival international de musique 2014 :**

Un concert est prévu tous les dimanches soirs 21h00 du 29 juin au 24 août, sans le grand orgue du fait de ces travaux. L'horaire a été déplacé en soirée, du fait des diverses configurations des intervenants et notamment des orchestres, difficiles à mettre en place en journée (offices, visites...) : logistique et sécurité ont été prises en compte.

Consacré à la Musique sacrée, le Festival comportera donc 9 concerts gratuits, avec chœurs, orchestres et instruments.

### **- les Soirées Estivales 2014 :**

Ces concerts du jeudi soir en partenariat avec Chartr'Estivales, ont été déportés sur l'orgue de l'église Saint Aignan, le seul possible à Chartres permettant la tenue de ces concerts. Quelques travaux seront effectués grâce à une subvention de la mairie ; d'autres directement financés par l'association.

10 concerts y seront donnés, avec une diversification des intervenants (orgue seul, voix et orgue, orchestre, chœurs) de façon à proposer une véritable offre variée de programmation.

La promotion de ces différents événements a été lancée, au travers de plaquettes & affiches, ainsi qu'auprès des médias.

# ASSOCIATION DES GRANDES ORGUES DE CHARTRES

*Association régie par la loi du 1.07.1901 et reconnue d'Utilité Publique par décret du 13.10.1977*

CONCOURS INTERNATIONAL  
D'ORGUE  
DE CHARTRES

FESTIVAL INTERNATIONAL  
D'ORGUE  
DE CHARTRES

**Deux autres concerts**, hors saison estivale, ont déjà eu lieu :

- le 21 avril pour le **lundi de Pâques**, récital de Coralie AMEDJKANE,
- le 31 mai, dernier **récital avant fermeture du grand orgue** de Patrick DELABRE.

S'y sont ajoutées plusieurs **présentations pédagogiques** en direct sur grand écran :

- le 15 février, deux présentations pour les élèves musiciens d'Eure & Loir,
- le 10 mai, dans le cadre du jour de l'orgue.

## - **Le Concours international d'orgue 2014 :**

la finale aura donc lieu à Notre-Dame de Paris. Il est souligné que cette délocalisation est exceptionnelle du fait des travaux : le concours va à Paris, mais ne s'y installe pas. Le prochain concours 2016, reviendra donc normalement à Chartres.

La promotion de cette édition 2014 a été lancée très tardivement et bien après celle des autres concours, du fait des incertitudes liées aux travaux. Mais au final, il y a eu beaucoup plus de candidatures qu'attendu, notamment venues de nouveaux pays jamais accueillis jusque là. L'émergence de certains pays confirme une mondialisation de l'orgue.

Le jury français, est présidé par un compositeur (Gilbert AMY), très proche de l'orgue. Ce jury s'est réuni en mai pour écouter les CD des 65 candidats et établir un choix : 22 ont été retenus, qui vont venir en France fin octobre pour les épreuves suivantes. Les Finales publiques se dérouleront le samedi 8 novembre à 20h45.

Il est rappelé que le 1er concours de Chartres en 1971 avait justement eu lieu à Notre-Dame de Paris.

Le programme des finales rendra hommage à un compositeur : Jean-Louis FLORENTZ, l'année 2014 marquant le dixième anniversaire de sa disparition. Cette année l'association n'a pas passé commande d'une œuvre car les délais techniques étaient trop courts, du fait des travaux et des nombreuses incertitudes liées à leur avancée; il a donc été choisi de rendre hommage et mettre l'accent sur ce compositeur français en inscrivant au programme le " Seigneur des lumières", œuvre très inspirée, qui concourt à la diffusion de la musique du 21ème siècle.

Pour 2016, il est en revanche envisagé de passer commande d'une œuvre.

**Le programme d'activité 2014 est adopté à l'unanimité.**

## **Budget prévisionnel 2014**

Le budget d'une année sans concours est d'environ 90.000 € ; le budget propre à un concours est d'environ 60.000 €.

Le budget prévisionnel s'établit donc à près de 150.000 € pour une année avec concours. Il se répartit entre les prix aux lauréats (environ 15.000 €), les frais liés aux membres du jury pour 10 jours (logement, transport de 7 personnes), ainsi que le logement des 22 candidats.

Les recettes d'une année avec concours se répartissent entre le Conseil de la Région Centre, qui augmente sa subvention les années avec concours ; ainsi que le Conseil Général, la DRAC, la Ville de Chartres ; et également le mécénat pour environ 12.000 €.

**Le budget prévisionnel 2014 est adopté à l'unanimité.**

SECRETARIAT : 22, CLOÎTRE NOTRE-DAME – 28000 CHARTRES  
Siège social : Office de Tourisme - Place de la Cathédrale - 28000 Chartres  
Tél (33) (0)2 37 36 67 48  
e.mail [orgues.chartres@yahoo.fr](mailto:orgues.chartres@yahoo.fr)  
site : <http://orgues.chartres.free.fr/>

# ASSOCIATION DES GRANDES ORGUES DE CHARTRES

*Association régie par la loi du 1.07.1901 et reconnue d'Utilité Publique par décret du 13.10.1977*

CONCOURS INTERNATIONAL  
D'ORGUE  
DE CHARTRES

FESTIVAL INTERNATIONAL  
D'ORGUE  
DE CHARTRES

## **Questions diverses**

- qu'est-il prévu pour la protection du grand orgue durant les travaux : il va être coffré entièrement, par une menuiserie avec joints, et placé sous ventilation. Un déplacement à Avignon a été effectué par Mr Philippe LEFEBVRE, où le même type de coffrage est installé durant des travaux similaires.

En outre, le grand orgue sera mis en route et joué chaque semaine par ses organistes, de façon à le maintenir au mieux.

- a-t-on la certitude ou non que le grand orgue sera en état en 2016 : le fait d'y monter chaque semaine devrait permettre de rapidement détecter un éventuel problème. Aucune maintenance particulière n'est prévue sur le grand orgue durant le chantier actuel.

- Madame Marie-Aline FOURNAGE, représentant la SACEM demande quels sont les rapports existant avec les sociétés d'interprètes pour le concours : il n'y en a a priori pas, ce qui sera vérifié, bien qu'il puisse y avoir un doute quant à de réelles possibilités d'interventions. La question avait été posée à ces instances par Philippe Lefebvre, avec en retour la forte impression que cela ne les concernait pas : elle leur sera donc reposée.

- un tarif d'adhésion pour les couples est-il envisageable : d'autres associations le pratiquent. Un montant de 45 € est proposé par couple et soumis au vote : adopté à l'unanimité.

- un déplacement en car est-il envisagé pour la finale du concours le 8 novembre : les adhérents seront consultés en septembre ; en fonction du nombre de personnes intéressées, la faisabilité sera alors étudiée.

- une suggestion est faite sur la possibilité d'une nouvelle visite-conférence autour d'un autre instrument, après celui d'Orléans.

- pour information, il est signalé une toute récente rencontre avec Mgr Pansard, évêque de Chartres, auprès du préfet d'Eure & Loir, pour tenir celui-ci informé de démarches très prochainement menées auprès du Ministère de la Culture : une réunion de travail avec ce Ministère est envisagée à propos du projet porté par le diocèse pour 2020, autour des célébrations du millénaire de la construction de la crypte de la cathédrale. Il peut y avoir là l'opportunité de relancer une réflexion quant à une reconstruction du grand orgue, initiée des 1990 par un protocole signé à l'époque par l'État, le Conseil Général, la DRAC, et la ville de Chartres. Projet finalement reporté, par l'annonce du lancement "en 1991" des grands travaux de restauration. Travaux qui ont finalement débuté bien plus tard.

Les travaux actuels s'achevant en 2016, cette hypothèque est maintenant levée, offrant donc une possible relance de la réflexion de cette reconstruction en prévision du millénaire, confortée par les diagnostics identiques et sans appel de deux experts à 20 ans d'intervalle : la vétusté de l'actuel instrument implique une nécessaire reconstruction.

La séance est levée à 16h15.

# ASSOCIATION DES GRANDES ORGUES DE CHARTRES

*Association régie par la loi du 1.07.1901 et reconnue d'Utilité Publique par décret du 13.10.1977*

CONCOURS INTERNATIONAL  
D'ORGUE  
DE CHARTRES

FESTIVAL INTERNATIONAL  
D'ORGUE  
DE CHARTRES

ASSOCIATION DES GRANDES  
ORGUES DE CHARTRES

22, Cloître Notre-Dame

28000 CHARTRES

Tél. 02 37 36 67 48

**SECRETARIAT : 22, CLOÎTRE NOTRE-DAME – 28000 CHARTRES**  
*Siège social : Office de Tourisme - Place de la Cathédrale - 28000 Chartres*  
Tél (33) (0)2 37 36 67 48  
e.mail [orgues.chartres@yahoo.fr](mailto:orgues.chartres@yahoo.fr)  
site : <http://orgues.chartres.free.fr/>